



BULLETIN INDIVIDUEL D'INSCRIPTION
DIMANCHE 4 SEPTEMBRE 2022
WWW.TVS-VTT.ORG



NOM.....**Prénom**.....
Date de naissance...../...../.....
Adresse.....
Code Postal.....**Ville**.....**Pays**.....
Téléphone.....
Téléphone en cas d'urgence.....
M@il.....

PARCOURS	Parcours choisi	Pré-inscription	Inscription	à l'ordre de
Familial / 14km / Dénivelé + 208 m Dernier départ : 14 h		8€	10€	PARC
Familial musclé / 25km / Dénivelé + 408 m - Dernier départ : 14 h		10€	12€	
Sportif / 43km / Dénivelé + 994 m - Dernier départ : 11h				
Expert / 65km / Dénivelé + 1534 m - Dernier départ : 10h				
Un bulletin d'inscription par personne (indiquer le parcours ci-dessus)				
Départ des randonnées : 8 h . Ravitaillement chamallow sur le parcours Familial . 1 ravitaillement sur le parcours Familial musclé . 2 ravitaillements sur le parcours Sportif . 3 ravitaillements sur le parcours Expert .				

A l'arrivée, une collation et un cadeau souvenir offerts à tous les randonneurs!

Se conformer au règlement.

En cas d'abandon prévenir le numéro suivant : 06 64 76 00 54

Gratuit pour les moins de 10 ans sur tous les parcours.

Clôture des pré-inscriptions le jeudi 1er septembre 2022.

Joindre un chèque à l'ordre de PARC et à renvoyer à :

Ronchamp Tourisme - Vosges du Sud
 25, rue Le Corbusier
 70250 RONCHAMP

Signature obligatoire
 (Vaut acceptation du règlement)

RÈGLEMENT DE LA TVS - 2022

Tout participant reconnaît avoir pris connaissance du règlement et en accepte les clauses dans son intégralité.

Article 1

La TransVosgesSaônoises VTT est une randonnée VTT et non une compétition. Elle est ouverte à toutes les personnes en bonne santé possédant un VTT.

Article 2

Route non privative, tout participant est tenu de respecter le Code de la Route et les interdictions en vigueur. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident. La présence de signaleurs ne signifie pas que la route est réservée à la randonnée.

En cas d'abandon en cours de parcours, tout participant est tenu d'en avertir l'organisation informée en le signalant au numéro suivant : 06 64 76 00 54

Article 3

Le port du casque rigide est fortement conseillé pour la randonnée.

Article 4

Les enfants de moins de 12 ans devront prendre le départ sous la responsabilité d'un adulte, et pour les moins de 18 ans, il faudra se munir d'une autorisation parentale.

Article 5

Les parcours sont fléchés. Des ravitaillements sont assurés par l'organisation. Tout participant se doit d'avoir un matériel vérifié et en parfait état avant de prendre le départ. Les participants doivent prévoir eux-mêmes leurs éventuelles réparations.

Article 6

Responsabilité civile : l'organisateur a souscrit un contrat d'assurance qui couvre la manifestation. Ce contrat prend effet le jour de la manifestation sur les parcours officiels et de 8h à 17h, pour les participants inscrits et contrôlés du départ jusqu'à l'arrivée. L'organisateur et son assureur ne couvrent pas les dommages que pourraient subir le matériel et les équipements des participants, notamment en cas de chute ou de vol.

Article 7

En cas d'infraction, le participant fautif est le seul responsable, à ses risques et périls. Il est le seul civilement responsable des accidents dont il serait l'auteur ou victime directement ou indirectement. Le participant renonce à toute action envers l'organisation, en vue d'obtenir réparation d'un dommage matériel ou corporel, de toute nature, dont il aurait pu être auteur ou victime dans le cadre de la manifestation.

Article 8

Le montant de l'inscription est définitivement acquis par l'organisation. Aucun remboursement ne sera effectué, en cas d'absence ou désistement du participant.

Article 9

Les organisateurs peuvent modifier les parcours et les neutraliser en cas de besoin.

Les départs des randos « **Familial** », « **Familial musclé** » sont assurés de 8h à 14h.

Le départ de la rando « **Sportif** » est assuré de 8h à 11h.

Le départ des randos « **Expert** » est assuré de 8h à 10h.

Article 10

L'inscription est personnelle et nominative et ne peut ni être échangée, ni cédée.

Article 11

Silence et respect de l'environnement sont de mise. Le jet de tout objet, récipient, papier ou détritrus sur les parcours est strictement interdit.